

Chasseurs et associations de protection de la nature

un nouvel accord scelle les avancées de la table ronde

19.01.2010

La poursuite du travail collégial regroupant les acteurs de la chasse, de la protection de la nature et des territoires ruraux au sein de la table ronde chasse instituée à l'initiative de Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, **a permis d'aboutir à un nouvel accord**, qui complète celui du 26 juillet 2008.

Les travaux préparatoires, réalisés sous la présidence de Jérôme BIGNON, député de la Somme, concernaient principalement **les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats**.

Après les dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux, objet du premier accord de 2008, **ce sont désormais les dates de fermeture qui font l'objet d'un compromis**. Parmi les oiseaux ayant encore des dates de fermeture millésimées, la chasse des limicoles, des rallidés et des canards de surface sera désormais fermée le 31 janvier, tandis que celle des oies, dont les populations sont en bon état de conservation, sera close le 10 février. **Ce compromis consacre donc une décade supplémentaire de chasse des oies en février par rapport à 2008**.

En parallèle, l'accord prévoit **un important programme d'études sur les flux migratoires des oies cendrées**, mobilisant les moyens de la Fédération Nationale des Chasseurs, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Muséum National d'Histoire Naturelle, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et de l'État. Il s'agit de répondre aux demandes de précision formulées par le GEOC (groupe d'expert des oiseaux et leur chasse).

Les signataires s'engagent en outre à améliorer de façon expérimentale les capacités d'accueil des oiseaux d'eau migrateurs sur trois territoires (Gironde, Somme, Marais poitevin). **Les fédérations départementales des chasseurs et les associations de protection de la nature y conduiront conjointement**, en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, **une expérimentation sur des zones humides accueillant ou susceptible d'accueillir ces oiseaux, avec un suivi scientifique**, dans l'esprit de l'accord du 26 juillet 2008. L'objectif est de valider, sur des territoires bien choisis, que la protection de dortoirs et de zones de gagnages associées permet d'augmenter sensiblement la population d'oies sur ces secteurs, comme la mission menée en Hollande l'a montré.

Jean-Louis BORLOO se félicite de ces résultats, qui confirment d'une part la volonté des parties d'avancer concrètement sur la gestion durable des espèces et des territoires, et d'autre part la signature conjointe de l'accord par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage (FACE), l'association France Nature Environnement (FNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la Ligue ROC.

